

RÈGLES GÉNÉRALES D'AUTORISATION
ET DE TARIFICATION

BRASSERIES AMBULANTES

SOUS CHAPITEAU

TARIFS 2026 · POLYNÉSIE FRANÇAISE

— AUDITIONS À L'AIDE D'UN ORCHESTRE

REDEVANCE PROPORTIONNELLE

Les établissements de cette nature qui procèdent à des diffusions musicales données à l'aide d'un orchestre relèvent d'une **redevance proportionnelle** déterminée par application du taux ci-dessous sur la totalité des **recettes brutes réalisées par la restauration et la vente de consommations**.

4,40 % Taux applicable sur la totalité des recettes brutes (restauration + consommations)

Cette redevance est assortie d'un **minimum forfaitaire journalier** déterminé par référence au **nombre de places assises** dont dispose l'exploitation.

T.G. Tarification générale

T.R. Tarification réduite

MINIMUM JOURNALIER HORS TAXES		MONTANTS EN XPF HT
NOMBRE DE PLACES ASSISES	MINIMUM T.G.	MINIMUM T.R.
Jusqu'à 499 places	8 110 XPF	6 490 XPF
De 500 à 999 places	10 920 XPF	8 735 XPF
À partir de 1 000 places	13 520 XPF	10 815 XPF

NB **Exploitation sur plusieurs jours consécutifs dans une même localité** — le montant des redevances d'auteur dues est déterminé par **comparaison entre le total des minima journaliers et le cumul des produits du pourcentage** sur les recettes réalisées à l'occasion de chaque jour d'exploitation. Le minimum n'est donc perçu que dans le cas où l'application du pourcentage sur les recettes de l'ensemble de la période considérée conduit à une redevance globale inférieure au produit du minimum multiplié par le nombre de jours d'exploitation.

— DIFFUSIONS À L'AIDE DE MUSIQUE ENREGISTRÉE

FORFAIT JOURNALIER COMPLÉMENTAIRE

Les établissements qui, outre les auditions musicales données à l'aide d'un orchestre (cf. section ci-avant), procèdent par ailleurs à des **diffusions de musique de sonorisation données à l'aide de musique enregistrée**, relèvent à ce titre du forfait journalier complémentaire suivant :

TARIFICATION GÉNÉRALE

1 040 XPF / jour

Forfait journalier complémentaire

TARIFICATION RÉDUITE

832 XPF / jour

Forfait journalier complémentaire

La musique accompagne nos vies depuis 1851, et la SACEM accompagne celles et ceux qui la créent. Société à but non lucratif, la SACEM Polynésie contribue à la vitalité et au rayonnement de la création musicale du fenua, via un soutien quotidien à des projets culturels et artistiques.



PLUS DE 96M
D'ŒUVRES FRANÇAISES
& INTERNATIONALES



PLUS DE 750
CRÉATEURS & ÉDITEURS
RÉMUNÉRÉS

Ensemble, faisons vivre
la musique du fenua



5 ARCHIPELS
DE POLYNÉSIE
COUVERTS

Société · Marquises · Tuamotu
Gambier · Australes



PRINCIPALE
RÉMUNÉRATION
DES CRÉATEURS

auteurs, compositeurs, éditeurs



UN ACTEUR CULTUREL
LOCAL ENGAGÉ
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE